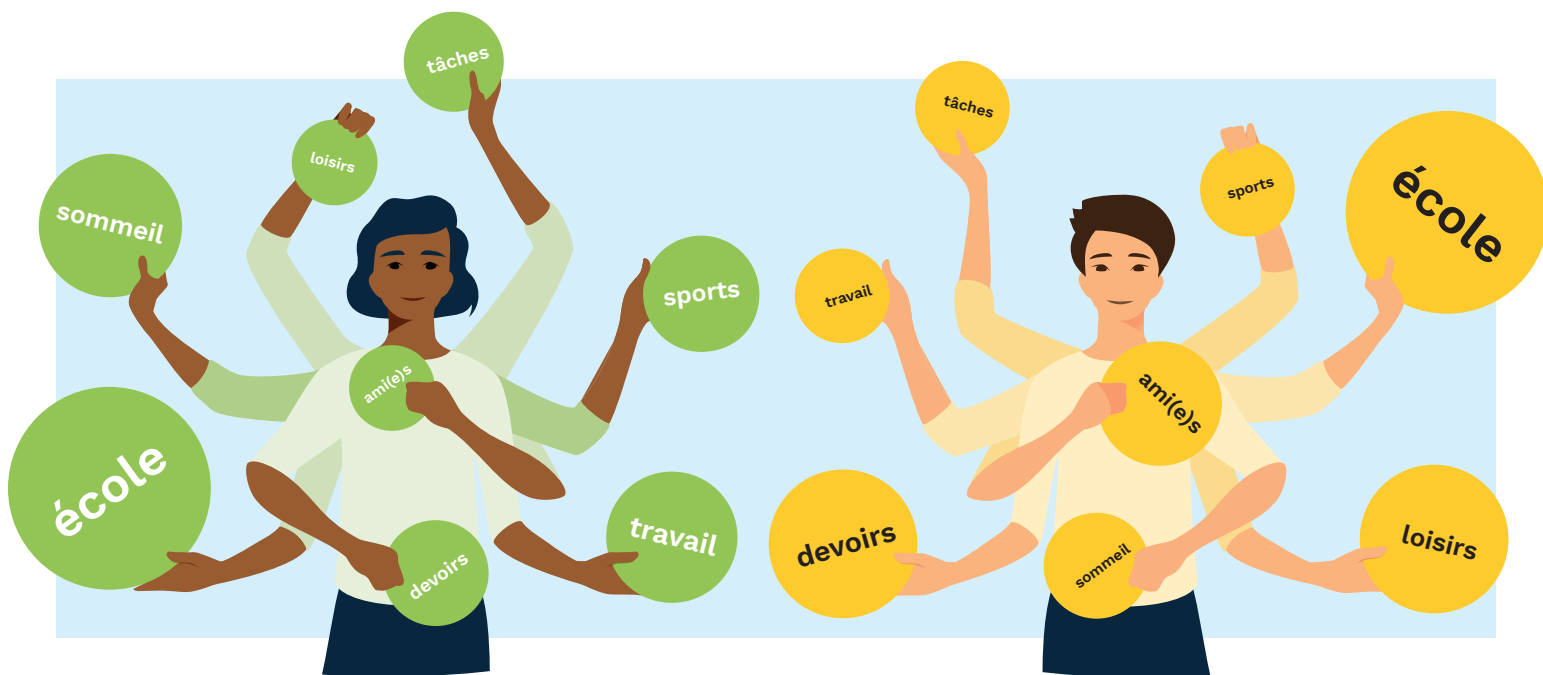


72 % des élèves en emploi cumulent plus de 40 heures productives par semaine

Les jeunes qui concilient les études et le travail ne substituent pas une activité à une autre. Le cumul de leurs activités hebdomadaires peut ainsi mener à un emploi du temps très chargé, surtout qu'il ne faut pas oublier les autres dimensions tout aussi importantes pour leur développement, tels les loisirs et les amitiés.

Dans cette équation, l'équilibre est propre à chaque jeune et doit inclure toutes les sphères de vie.



Plusieurs facteurs affectent la conciliation études-travail

→ Le nombre d'heures de travail ainsi que le cumul des activités scolaires, rémunérées et personnelles

Selon plusieurs recherches, **travailler au-delà de 15 heures par semaine peut engendrer des effets négatifs** et ceux-ci risquent d'être nettement plus nuisibles à partir de 20 heures.

Cela dit, la réalité de chaque jeune est unique.

Le nombre d'heures travaillées doit ainsi varier en fonction :

- De l'âge et du sexe du jeune
- De la période de l'année (période d'examen, de remise de travaux, etc.)
- De l'ordre d'enseignement (secondaire, formation professionnelle, cégep, etc.)
- Des contraintes liées au travail (stress, mauvaises relations, contraintes physiques, etc.)

Rappelons que la conciliation études-travail implique pour le jeune une réorganisation de son horaire de façon à conjuguer les différentes activités de son quotidien.



→ Les contraintes associées à l'emploi

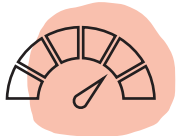
Les contraintes que vivent les jeunes au travail peuvent influencer négativement sur leurs études et leur santé. **Quelques exemples :**



Vivre des situations tendues auprès des clients ou des collègues



Travailler de soir ou de nuit



Avoir une charge de travail élevée ou un rythme de travail soutenu



Travailler debout de longues heures



Avoir des responsabilités importantes (ex. : supervision d'employé(e)s, fermeture du commerce)



Travailler 6 h/semaine dans des conditions difficiles peut engendrer plus d'effets négatifs que travailler 15 h dans de bonnes conditions.

→ Les raisons d'occuper un emploi

Les jeunes qui doivent travailler pour assumer des responsabilités financières ou pour payer leurs études sont plus nombreux à rapporter des défis de conciliation études-travail que ceux qui travaillent par choix (ex. : pour payer leurs dépenses personnelles).

Déjà en 2015, **27,3 % des élèves montréalais travaillant durant leurs études le faisaient pour aider leur famille.** En période d'inflation, cette réalité pourrait s'étendre à un plus grand nombre de jeunes.

→ La pénurie de main-d'œuvre

Dans un contexte où plusieurs employeurs facilitent l'accès à des emplois sans exiger de qualification, tout en offrant des salaires relativement élevés, il peut être tentant pour certains jeunes de choisir ces postes au détriment de leurs études.

**NOUS
EMBAUCHONS**

À titre d'exemple, **69 % des élèves de la formation générale des adultes rapportent qu'ils seraient prêts à abandonner leurs études** si une offre d'emploi bien rémunéré leur était faite.

Certains jeunes sont davantage à risque de vivre une conciliation études-travail difficile

Certaines situations ou caractéristiques peuvent faire en sorte qu'un jeune soit **plus susceptible de travailler un plus grand nombre d'heures** et, donc, de vivre des enjeux de conciliation études-travail.

- Provenir d'une famille monoparentale
- Provenir d'une famille dont les parents n'ont pas de diplômes d'études postsecondaires
- Provenir d'une famille dont les parents ne sont pas en emploi
- Provenir de milieux défavorisés
- Être issu·e de l'immigration
- Être à risque de décrochage scolaire
- Être aux études postsecondaires
- Avoir des enfants à charge

Les jeunes en situation de vulnérabilité sont plus susceptibles de travailler un plus grand nombre d'heures. Ils risquent donc de moins bénéficier des avantages du travail pendant les études.

Loi sur l'encadrement du travail des enfants

Des dispositions sont en place au Québec pour régir certains aspects du travail des jeunes. Parmi celles-ci, la Loi sur l'encadrement du travail des enfants, en vigueur depuis 2023 :



Établit à **14 ans l'âge minimum pour accéder à un emploi.**



Limite le travail des jeunes de 14 à 16 ans (soumis à l'obligation de fréquenter l'école) à **17 heures par semaine**, dont un maximum de 10 heures du lundi au vendredi.*

* Ces interdictions ne s'appliquent pas si aucun service éducatif n'est proposé pendant une période de plus de sept jours consécutifs, comme lors des vacances estivales.

Les retombées du travail durant les études : bénéfiques dans certaines conditions, nuisibles dans d'autres

Si combiner les études et le travail peut avoir des conséquences négatives lorsque certaines conditions ne sont pas respectées, travailler durant les études peut être toutefois bénéfique lorsque le nombre de contraintes associées à l'emploi est limité.

Bénéfices

- Meilleurs résultats scolaires et moins de risque de décrochage*
- Familiarisation avec le marché du travail et ses exigences
- Découverte de passions et de métiers professionnels
- Acquisition de compétences et de connaissances
- Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie
- Obtention d'une valorisation et d'une reconnaissance

Inconvénients

- Retards et absentéisme
- Désengagement scolaire et décrochage
- Détérioration de l'état de santé mentale
- Hausse de la fatigue
- Hausse de la consommation de cigarettes, d'alcool, de drogues et de médicaments
- Augmentation des risques d'accident de travail

Les jeunes qui ont de la difficulté à conjuguer les études et le travail sont 3 fois plus nombreux à penser à décrocher.

*Lorsque le nombre d'heures de travail est inférieur à 15 h/sem.

Des pistes pour favoriser une bonne conciliation études-travail-vie

Comme employeur

- ✓ Offrir un horaire souple et adapté (ex. : 20 h/sem. au maximum, alléger l'horaire de travail pendant les périodes scolaires critiques, etc.)
- ✓ Valoriser les études (ex. : encourager les jeunes à poursuivre leurs études, souligner leurs bons coups scolaires, etc.)
- ✓ Réduire les contraintes associées aux emplois proposés aux jeunes

Comme parent ou intervenant

- ✓ S'informer de l'emploi qu'occupe le jeune et du nombre d'heures travaillées
- ✓ S'intéresser à ses études et prendre le pouls de son engagement scolaire
- ✓ Observer des signes et changements dans sa vie personnelle et sa santé (signes de fatigue, absences ou retards à l'école, etc.)

Comme élève

- ✓ Être à l'écoute de signes comme du stress, de la fatigue, des retards et des absences à l'école
- ✓ Fixer ses limites selon ses capacités
- ✓ Demander à son employeur des conditions de travail qui facilitent les études ou choisir un emploi qui le permet

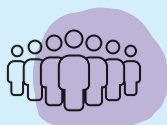
Il importe aussi que le discours public :

- Valorise l'éducation et la diplomation
- Soit aussi fort que la pression exercée par la pénurie de main-d'oeuvre



Quelques statistiques

Au Québec



Le **taux d'emploi** des jeunes québécois de **15 à 19 ans** est passé de **35,5 % en 1976** à **50,6 % en 2024**



Le Québec trône au premier rang parmi les provinces canadiennes pour la proportion d'élèves ou d'étudiant(e)s de 15 à 29 ans **inscrits à temps plein et occupant un emploi pendant les mois d'études.**



La proportion d'élèves et d'étudiant(e)s de 15 à 19 ans qui travaillent **15 heures et plus** est passée de **35 %** dans les années 80 à **45 %** dans les années 2000.



La proportion de jeunes en emploi **croît selon l'année scolaire**, passant de **38 %** en 1^{re} secondaire à **69,4 %** en 5^e secondaire.

À Montréal*

37 % des élèves du **secondaire** travailleraient durant leurs études

Filles : **39 %**
Garçons : **34 %**

84 % | **Moins de 11 h/semaine**
Filles : **87 %** | Garçons : **81 %**

7 % | **De 11 à 15 heures**
Filles : **7 %** | Garçons : **8 %**

9 % | **16 heures ou plus**
Filles : **7 %** | Garçons : **11 %**

Les principaux secteurs d'emploi

27 % Vente
17 % Activités sportives
11 % Restauration
10 % Services d'aide alimentaire

* Merci à la Direction de santé publique de Montréal pour le traitement des données de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 concernant la conciliation études-travail chez les jeunes du secondaire à Montréal.

Pour en savoir plus :

www.researeussitemontreal.ca/dossiers-thematiques/conciliation-etudes-travail

(Vous y trouverez aussi toutes les sources qui ont permis la réalisation de la présente infographie, plus de pistes d'action, des outils, etc.)

Une infographie de



Réseau réussite
Montréal

Partenaire financier
de Réseau réussite Montréal

Québec